

HERACLITE (VERS 576 – VERS 480 av.n.è.)

I- Généralité :

Philosophe grec, **matérialiste** et **dialecticien**. Il était originaire d'**Ephèse**, en Asie Mineure, et de naissance aristocratique.

L'ouvrage d'Héraclite « **De la nature** », dont il ne nous reste que des fragments, était célèbre dans l'Antiquité à la fois en raison de la profondeur des idées qu'il renfermait et du caractère énigmatique de leur exposé (qui avait valu à Héraclite le surnom d' « **Obscur** »).

1- Théorie de l'être et du devenir :

Selon Héraclite, le feu est l'élément premier de la nature, le plus apte au changement et le plus mobile. C'est du feu que tirent leur origine le monde dans son ensemble aussi bien que toute chose en particulier, et même l'âme. « Le monde, unité du tout, n'a été créé par aucun des dieux ni par aucun des hommes, mais a été, est et sera un feu éternellement vivant, qui s'allume et s'éteint selon des lois.

Toute chose naît du feu en vertu d'une nécessité qu'Héraclite appelle « **logos** », mais le processus universel revêt un caractère cyclique : toute chose redevient « feu ».

La vie de la nature est un mouvement ininterrompu au cours duquel toute chose, toute propriété se transforme en son contraire ; le froid devient chaud, le chaud devient froid. Du fait que tout est en perpétuelle transformation et rénovation, « on ne peut se baigner deux fois dans le même fleuve, car de nouvelles eaux coulent toujours sur toi ». Dans la vie de l'homme, cette transformation de chaque chose en son contraire est non pas un simple changement, mais une lutte universelle.

Or, la lutte des contraires met en évidence leur identité, celle du haut et du bas, de la vie et de la mort, etc.

Le caractère universel du changement et la transformation de chaque propriété en son contraire rendent toute qualité relative.

2- Théorie de la connaissance :

Héraclite oppose sa vision du monde à celle de la plupart de ses contemporains et citoyens.

Une conception aristocratique de la société se trouve associée chez lui à des éléments progressistes ; c'est ainsi qu'il s'élève contre le droit non écrit traditionnel auquel restaient attachés les aristocrates, et lui oppose la loi instituée par l'Etat, pour laquelle les citoyens doivent se battre comme pour les murs de leur cité.